

## **LES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE ET LES DISCOURS PROLIFERANTS**

La guerre des Etats-Unis contre l'Irak en 2003 s'est faite au nom de la lutte contre les « armes de destruction massive », signant ainsi l'entrée dans une nouvelle période des relations internationales :

Depuis décembre 1987, le monde paraissait entré dans une ère nouvelle quant aux arsenaux nucléaires : à cette date , le traité de Washington a organisé la disparition des "euromissiles" (SS12, SS23 et SS20 soviétiques et Pershing et missiles de croisière américains)<sup>1</sup>et par la suite des propositions de réduction substantielles des arsenaux nucléaires ont été faites par les présidents Bush et Gorbatchev, au point qu'on a parfois parlé de "course au désarmement". Ces transformations des relations internationales avaient fait naître un réel optimisme quant à l'avenir, mais qui a été bien vite contrebattu par des inquiétudes nouvelles :

L'éclatement de l'URSS a posé le problème de la dévolution des armes nucléaires jusque-là sous le contrôle d'un centre unique. La guerre du golfe a amené au premier plan la crainte d'une maîtrise de la bombe par le régime irakien . Ces événements , entre autres, ont fait apparaître une peur grandissante : celle de la dissémination et de la prolifération des armes de destruction massive. Cette peur n'est pas seulement un phénomène d'opinion. Les Etats-Unis ont entrepris de réorienter leur stratégie en ce sens. Et en France même, certains songent à une évolution du même genre, en fonction de ce qu'ils analysent comme une menace émergente. Pourtant la réalité de cette menace est loin d'être établie et la pertinence de ce vocabulaire n'est pas indiscutable.

### **DISSEMINATION, PROLIFERATIONS...**

Bien que souvent employées conjointement, les deux notions ne sont pas synonymes : la dissémination, c'est la dispersion aux mains d'acteurs différents d'armes jusque-là contrôlées par un acteur unique, sans que le nombre de ces armes augmente : c'est ce qui s'est passé dans la CEI quand un acteur nucléaire unique , l'URSS, a été remplacé pour un

temps par quatre puissances nucléaires : la Biélorussie, le Kazakhstan, la fédération russe, l'Ukraine. Cependant, cette dissémination n'équivalait pas exactement à l'apparition de quatre souverainetés nucléaires indépendantes puisque différents accords<sup>2</sup> prévoyaient des dispositions liant ces quatre Etats.

La prolifération se distingue de la dissémination car il s'agit cette fois d'un accroissement du nombre des têtes nucléaires : cette prolifération peut être verticale : il s'agit alors d'une multiplication des charges, à nombre de vecteurs constants (technique du "mirvage")<sup>3</sup>, ou bien horizontale : il s'agit dans ce cas de l'apparition de nouveaux acteurs nucléaires . Le caractère apparemment technique de cette dernière définition ne doit cependant pas faire illusion : la perception du caractère "proliférateur" de l'accès à l'arme nucléaire varie suivant les acteurs : l'accès au nucléaire de l'URSS a bien été perçu comme une prolifération dangereuse par les Etats-unis, mais pas par l'URSS elle-même, qui y voyait le seul moyen d'équilibrer la puissance américaine. L'arrivée ultérieure de la Grande-bretagne dans le "club" n'a , en revanche, pas inquiété les Etats-unis; mais cette fois les soviétiques y ont vu une prolifération. L'accès au nucléaire de la France a été , à l'époque, dénoncé par les grandes puissances nucléaires.<sup>4</sup> Et le traité de Moscou d'août 1963 visait d'abord à freiner les efforts français et chinois<sup>5</sup>. mais en 1968, les cinq puissances possèdent toutes des bombes A et H et le réalisme impose d'accepter que le "club atomique" a bien cinq membres. Plus personne aujourd'hui ne dénonce ces proliférateurs qu'ont été , tour à tour, ces différents états : le caractère "proliférant" s'atténue avec le temps.

Enfin, on ne perdra pas de vue que le mot "prolifération" est bien autre chose qu'un mot technique : on aurait pu dire : accroissement ou extension; mais ces mots étaient trop neutres : la prolifération, c'est l'image d'une multiplication désordonnée, incontrôlable,

---

<sup>1</sup> le dernier SS20 soviétique a été détruit le 12 mai 1991 , quelques jours après le dernier Pershing 2 (Le monde 14 mai 1991)

<sup>2</sup> accords d'Alma-Ata (voir Le monde du 24 décembre 1991) et de Minsk (voir Le monde du 1<sup>er</sup> janvier 1992)

<sup>3</sup> Les SNLE français étaient équipés de 16 missiles M20 monotêtes, soit 16 charges. Quand ces missiles M20 ont été remplacés par des missiles M4 à 6 têtes chaque SNLE a désormais emporté  $6 \times 16 = 96$  charges..

<sup>4</sup> cf le célèbre discours de Robert MacNamara, alors secrétaire d'état à la défense, en 1962 au conseil atlantique sur les forces nucléaires tierces "dangereuses, coûteuses et rapidement périmées".

<sup>5</sup> voir , entre autres , Raymond TOURRAIN "de la défense de la France à la défense de l'Europe"(chapitre II : l'option nucléaire de la Vème république) (Besançon 1987. Editions CRIPES)

porteuse de mort par son excès même (la "prolifération" des cellules cancéreuses...) : avant même qu'on sache ce qu'elle est réellement, on ne peut que vouloir la repousser.

Enfin, La prolifération stricto sensu telle qu'elle est définie dans le traité de non-prolifération, c'est l'acquisition d'armes nucléaires par des Etats non nucléaires. Mais dès le milieu des années soixante dix le sens a été étendu pour inclure les capacités technologiques nucléaires, tant il est vrai que les frontières entre nucléaire civil et nucléaire militaire sont loin d'être aussi étanches qu'on l'a parfois écrit. Cette "prolifération latente" était à la longue difficilement niable pour des pays comme l'Inde ou l'Afrique du sud, Israël ou le Pakistan.

Toutefois l'acception de prolifération s'est encore étendue quand l'administration Bush y a inclus ce qui concerne les armes bactériologiques et chimiques, ainsi que les missiles capables de porter des armes de destruction massive <sup>6</sup>.

Ce qui est lié à la dissémination et la prolifération des armes de destruction massive y est généralement présenté dans une construction logique apparemment neutre (du nucléaire au balistique en passant par le chimique et le bactériologique) sur laquelle s'accordent nombre d'experts. Cette neutralité technique apparente peut cependant à bon droit faire l'objet d'interrogations :

Tout d'abord, ce regroupement est un ensemble hétéroclite, bien moins logique qu'il n'y paraît : on mêle des armes et des vecteurs (qui ne sont pas par eux-mêmes des armes); on mélange des armes ayant des statuts très différents au regard des règles internationales : le bactériologique est totalement interdit. Le chimique a pendant longtemps été, pour l'essentiel interdit d'emploi en premier, et ne l'est totalement (interdiction de mise au point, de fabrication, de stockage et d'emploi)<sup>7</sup> que depuis la renégociation de la convention en 1993. Le nucléaire n'est interdit que par les restrictions que se fixent à eux-mêmes les pays non-nucléaires adhérents du TNP. Mais ce regroupement entraîne un effet d'accumulation auquel il est difficile d'échapper et qui imprègne beaucoup d'analyses . Pour ne donner qu'un exemple moins soumis à la pression de l'actualité immédiate, au moment de la première guerre américaine contre l'Irak, un article de l'officieuse revue défense nationale sur la

---

<sup>6</sup> pour plus de détails sur ce point voir : Z.S. DAVIS et W.H. DONNELLY "Nuclear nonproliferation policy issues in the 102d congress" (Congressional research service . July 19, 1991)

---

<sup>7</sup> voir : [http://www.irsn.fr/saci/fr/SACI/PANNEAUX/INFO\\_1\\_3.HTM](http://www.irsn.fr/saci/fr/SACI/PANNEAUX/INFO_1_3.HTM)

"lutte contre la prolifération dans le tiers monde" <sup>8</sup> commençait-t-il par la remarque suivante

---

<sup>8</sup> M-H Labbé "La lutte contre la prolifération dans le tiers monde" . Défense nationale.

:"la guerre du golfe a démontré combien la prolifération des armes de destruction massive (nucléaires et chimiques) ainsi que de leurs vecteurs dans des zones de forte instabilité comportait de risques pour la sécurité internationale"... On croyait pourtant savoir qu'aucune arme chimique n'avait été employée et qu'aucune menace nucléaire n'avait pesé sur le déroulement de cette guerre, officiellement faite pour rétablir l'Etat de droit au Koweït et non pas pour prévenir la réalisation d'un programme nucléaire. Mais l'amalgame entre tous ces types d'armes fonctionnait déjà.<sup>9</sup> L'énumération multiforme qui y est associée produit un effet de grossissement du danger.

Non sans entraîner une deuxième distorsion dans l'analyse : est-il pertinent de créer une catégorie "armes de destruction massive" et d'y inclure le nucléaire comme l'une quelconque de ces armes ? Cette banalisation est erronée et dangereuse : quelque déplorables que soient les effets des armes chimiques, ils sont sans commune mesure avec ceux des armes nucléaires. Encore aujourd'hui, le nucléaire est irréductible à n'importe quel autre armement. Nier ceci, c'est nier la spécificité terrifiante du nucléaire. Si le nucléaire a une « vertu dissuasive », ce n'est pas parce qu'il est plus destructeur que les autres armements, c'est parce que son pouvoir de destruction est d'un autre ordre. Nous sommes tellement habitués à compter en mégatonnes que nous perdons le sens réel de ce que cela représente : une mégatonne , c'est vingt millions de bombes de cinquante kilos. Il faudrait cinq cent mille avions mirage pour les transporter (la France a moins de cinq cents avions de combat...). Rien à voir avec quoi que ce soit d'autre, même horrible et immoral. Comme l'écrivait jadis le général Le Borgne "avec l'arme nucléaire, le point oméga de la destruction physique est à notre portée" <sup>10</sup>, ajoutant que c'est parce que la bombe est obstinément "bête et méchante" qu'elle oblige à réfléchir "avant" et "ensemble". Nier cette singularité du nucléaire , c'est prendre le risque de penser le nucléaire comme l'un quelconque des moyens de gagner la guerre, et non plus comme le moyen de la rendre impossible.

---

Janvier 1992. pages 99 à 112 (page 99)<sup>9</sup> on connaît la suite...

<sup>10</sup> Claude Le Borgne "La guerre est morte" (Grasset 1987. page 35)

Cette question est d'autant plus importante que dans la démarche courante d'analyse de "la prolifération" se pose le problème du droit à la Souveraineté : autrement dit, qui a droit à telles armes et qui n'y a pas droit ? en vertu de quels critères? et qui "dira " ce droit?

Que des pays décident librement de souscrire au TNP, parce qu'ils jugent cette situation adaptée à leurs besoins de défense est une chose. Que les pays détenteurs aujourd'hui de l'arme nucléaire décide d'en interdire l'accès à quiconque en est une autre. La question est difficile puisqu'elle peut facilement être caricaturée en une espèce de "droit à la bombe pour tous", elle ne doit pas moins en être posée : qu'est-ce qui fonderait un droit exclusif au nucléaire ? le caractère démocratique du régime? l'absence de responsabilités dans des conflits dans le passé récent? la modération dans l'usage des armes ? le respect des droits de l'homme et du droit international ? Quel pays nucléaire actuel peut se targuer de toutes ces qualités? Les responsables chinois, au moment où leur pays avait fait son entrée non-désirée dans le club nucléaire, l'avaient dit crûment "Il est inacceptable que deux ou trois pays puissent brandir leurs armes nucléaires, donner des ordres et agir comme des seigneurs nucléaires traitant la grande majorité des autres pays comme des esclaves nucléaires" <sup>11</sup>.

La question est si clairement posée que certains ont tenté de définir des critères : "La détention de l'arme atomique par des pays dont on ne peut être sûr qu'ils la recherchent à des seules fins de dissuasion doit être prohibée au nom de la sécurité internationale" <sup>12</sup>. Formulation séduisante, mais dont on voit bien la difficulté d'application pratique .

En attendant que cette question reçoive réponse sur le fond, des réponses pratiques se mettent en place : les embargos et restrictions bien sûr, mais aussi "l'action directe" : le "cas Saddam " a servi de révélateur. De telles tentations s'étaient déjà manifesté à l'encontre du régime de Khomeyni . <sup>13</sup> Elles été théorisées dès le début des années quatre-vingt dix aux Etats-Unis où notamment un rapport au congrès définissait, dans un ensemble de dix mesures pour s'opposer à la prolifération nucléaire, une mesure numéro 8 intitulée "Action directe : et ainsi formulée : "dans des circonstances particulières, l'action militaire peut à

---

<sup>11</sup> publié dans Le quotidien du peuple du 2 août 1963

<sup>12</sup> M-H Labbé, art.cité. page 101

<sup>13</sup> voir D.SEGAL "Iran speeds up nuclear bomb development" in Journal and defence and diplomacy. N6-1988 • l'auteur appelle à l'action les Etats-Unis et l'URSS, ensemble ou séparément, pour empêcher l'Iran d'accéder à la bombe : "Action cannot be postponed indefinitely"

nouveau être utilisée, dans le cas d'objectifs urgents de non-prolifération" <sup>14</sup>. On voit que le discours sur l'action « préemptive ou « préventive » que certains ont découvert comme une nouveauté n'est pas si nouveau qu'il y paraît.

Il se forge dans cet amalgame les conditions d'une peur irrépressible. « Le choc des civilisations » huntingtonien est une prophétie autoréalisatrice. Il y a dans cette insistance sur la prolifération dans le tiers monde l'image en train de se construire d'une "menace du sud".

On peut trouver des indices d'une telle construction dans la vogue de l'expression "la bombe islamique" <sup>15</sup> (a-t-on jamais parlé d'une "bombe chrétienne"?), dans le fait que, dans beaucoup d'analyses sur la prolifération, le tiers monde est traité comme un tout, comme un bloc, ce qu'à l'évidence il n'est ni géographiquement, ni économiquement, ni culturellement, ni stratégiquement. Tout se passe comme si la disparition de l'image de la menace à l'est créait un vide insupportable qu'il faille combler par une menace du sud. Et même, croire toujours à la menace à l'est n'empêche pas d'imaginer une menace au sud, comme l'avait illustré jusqu'à la caricature le rapport au sénat français dans lequel Jean Lecanuet et ses collègues de la commission des affaires étrangères écrivaient en conclusion "La menace subsiste à l'est, elle augmente au sud" <sup>16</sup>. Cet imaginaire de la menace du sud est encore renforcé par le présupposé que si la dissuasion était possible avec l'URSS, c'est à raison d'une "culture commune" permettant de se comprendre mutuellement, culture dont seraient exclus les pays du sud. C'est explicitement ce qu'écrivait ce rapport sénatorial qui, parlant de cette "culture nucléaire mutuellement compréhensible", ajoutait : "A l'évidence un régime fanatisé comme celui de l'Irak de Saddam Hussein, ou comme celui d'autres Etats du tiers monde susceptibles d'acquérir un potentiel nucléaire, ne partage pas cette "culture" ni

---

<sup>14</sup> Z.S DAVIS op.cité "Direct action : under special circumstances, military action may again be used in connection with urgent non-proliferation objectives" (page 45)

<sup>15</sup> **La "Bombe Islamique" est le titre d'un documentaire de la télévision BBC de 1979**

L'expression a fait fortune : parmi bien d'autres exemples, c'était le titre du Jerusalem post du 9 mai 1991 "an islamic bomb for algeria?". plus récemment à propos du Dr Abdul Qadeer Khan, le journal Le monde (25 février 2004) a encore repris l'expression « père de la bombe islamique ».

<sup>16</sup> J.Lecanuet, M.Alloncle, P. de Gaulle, J.Genton, M.Lejeune, X. de Villepin, A.Voilquin "rapport/.../ sur quelques enseignements immédiats de la crise du golfe quant aux exigences nouvelles en matière de défense" (Sénat. N°303. annexe au PV du 25 avril 1991



la complexe rationalité qu'elle implique" (sic) <sup>17</sup>. Utilisé dans cette perspective , le discours sur la prolifération est évidemment un discours dangereux.

## LES DISCOURS PROLIFÉRANTS.

Le discours sur la prolifération révèle la difficulté de vivre sans ennemi. L'ennemi sert au moins à se définir, par négation. Du coup, quand le fantôme oriental s'évanouit, la fièvre obsidionale se fixe sur un fantasme méridional<sup>18</sup>. Mais ce fantasme est dangereux : la prolifération est autant affaire d'attitudes mentales que de répartition de matériels militaires . A tant insister sur une menace du sud, à tant vouloir développer de précautions, de protections, de moyens de dissuasion du fort au faible, de "capacités de frappe directe par des vecteurs à longue portée" <sup>19</sup>, à tant vouloir intimider par avance, on risque de créer dans certains pays du tiers monde la hantise d'une frappe préemptive venant du nord, hantise justifiant alors un accroissement de l'effort militaire. Un certain discours sur la prolifération est finalement plus "proliférant" que les achats de matériels militaires proprement dits.

Dans le discours sur la prolifération, perce , avec toutes ses ambiguïtés, l'esquisse d'un nouvel ordre mondial. Mais ce nouvel ordre commence à ressembler à ce que, dès 1990, Alain Joxe désignait comme "l'empire du désordre" <sup>20</sup>.

Jean-Paul HEBERT

---

<sup>17</sup> J.Lecanuet et alii. Op.cité. Page 15.

<sup>18</sup> Il suffit d'utiliser l'un quelconque des annuaires mondiaux (SIPRI, IISS etc) pour comparer ce que sont les moyens militaires du "nord" et ceux du "sud" pour conclure que le mot "fantasme" n'est en rien exagéré.

<sup>19</sup> J-M Boucheron , président de la commission de la défense de l'A.N., "Pour une permanence de la stratégie" in Le Monde 14 mars 1991

<sup>20</sup> Alain Joxe "Le cycle de la dissuasion" (La découverte/FEDN. 1990. conclusion pages 286 sq.)